

Strasbourg, 3 février 2017 PC-CP\docs 2017\PC-CP(2017)4_F PC-CP (2017) 4

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

Conseil de coopération pénologique (PC-CP)

14^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 30 janvier - 1er février 2017

RAPPORT DE RÉUNION SOMMAIRE

Document établir par la Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

RÉSUMÉ

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a pris note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, qui relève elle-même de la Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit. Il a souhaité la bienvenue au nouveau membre élu du Groupe de travail, Martina Barić (Croatie), ainsi qu'aux autres participants;
- a pris note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division de droit pénal, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, et plus précisément celles concernant l'état des travaux sur un projet de convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels;
- a pris note des exposés de Mme Kate Philbrick et de Mme Maria Wolleswinkel, experts scientifiques, concernant la situation des enfants de parents incarcérés, a examiné un avant-projet de recommandation du Comité des Ministres en la matière et un questionnaire, et a pris des décisions concernant ses travaux futurs sur la question;
- a pris note des informations fournies par l'un de ses membres, M. Nikolaos Koulouris, ainsi que par M. Dirk van Zyl Smit, expert scientifique (par le biais d'une session Skype) concernant la portée et les délais de la révision du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes, examiné le rapport sur ce point élaboré par M. Nikolaos Koulouris et a pris des décisions concernant ces travaux;
- a pris note des informations fournies par M. Harald Føsker du Service correctionnel norvégien et examiné en détail la structure et le contenu du programme et des éventuels intervenants à la 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) en Norvège (20-21 juin 2017). Il a en outre approuvé l'avant-projet de programme de cette dernière:
- a pris note de l'exposé de Mme Mélanie Tiago, de l'Université de Lausanne, concernant les données SPACE I de 2015, examiné certains points liés à certaines des données collectées et envisagé la teneur et le projet de programme d'une réunion des correspondants nationaux de SPACE, financée par la Commission européenne et prévue à Strasbourg les 20 et 21 mars 2017;
- a pris note de l'exposé de M. Ian Marder, expert scientifique, concernant la justice réparatrice, examiné quels sont les travaux éventuels que le PC-CP pourrait effectuer dans ce domaine, a décidé que les principes et normes figurant dans la Recommandation n° R (99)19 sur la médiation en matière pénale sont valable et qu'ils doivent être respectés, et que, de plus, de nouvelles règles doivent être élaborées notamment quant à l'action des services pénitentiaires et de probation.
- a examiné son mandat actuel (qui expire à la fin de 2017), le Règlement interne des comités intergouvernementaux, figurant dans une annexe au document CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail, et a pris des décisions concernant son propre Règlement interne, qui doivent reprises dans son prochain mandat;
- a confirmé sa décision de tenir la prochaine réunion du Groupe de travail du 10 au 12 avril 2017.

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique a tenu sa 14^e réunion à Strasbourg du 30 janvier au 1^{er} février 2017, avec M. Vivian Geiran à la présidence et M. Jörg Jesse à la vice-présidence. La liste des participants figure en annexe au présent rapport (annexe II).

I. <u>Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et des travaux. Informations fournies par le</u> Secrétariat

- 2. L'ordre du jour est adopté (voir annexe I). L'ordre des travaux et le rapport de la dernière réunion sont également approuvés.
- 3. Les participants prennent note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, qui souhaite la bienvenue au nouveau membre élu du Groupe de travail, Mme Martina Barić (Croatie), ainsi qu'aux autres participants. M. Kleijssen remercie le PC-CP pour le travail accompli en 2016, en particulier l'élaboration des nouvelles Règles européennes sur les sanctions et les mesures appliquées dans la communauté et du Guide sur la radicalisation et l'extrémisme violent ainsi que pour sa contribution active à la réunion multilatérale sur la radicalisation et l'extrémisme violent de novembre 2016. Il salue les travaux entamés sur les enfants de parents incarcérés et sur la justice réparatrice. M. Kleijssen fait également l'éloge des statistiques SPACE qui ont vivement intéressé les médias, les professionnels et les chercheurs du monde entier.
- 4. Les participants prennent également note des informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal, Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, et notamment celles concernant l'état des travaux d'un projet de convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant les biens culturels. Le texte devrait être finalisé et ouvert à la signature lors de la réunion du Comité des Ministres à Nicosie en mai 2017, pendant la présidence chypriote, ce qui suppose que la prochaine réunion plénière du CDPC se tienne à la fin de mars 2017 afin d'approuver le texte avant son adoption par le Comité des Ministres. Il dit aussi que la convention sera ouverte à la signature d'Etats non membres.

II. <u>Enfants de parents incarcérés</u>

- 5. Les participants prennent note des exposés de Mme Kate Philbrick et de Mme Maria Wolleswinkel, experts scientifiques, concernant la situation des enfants de parents incarcérés. Ils examinent les méthodes possibles pour s'attaquer à cette question, décident qu'une recommandation du Comité des Ministres serait la meilleure approche tout en reconnaissant que la situation et la protection des droits et des intérêts de ces enfants exigent une approche pluri-institutionnelle car les administrations pénitentiaires ne peuvent quère faire davantage qu'améliorer la qualité des visites et des contacts de ces enfants avec leurs parents incarcérés. Ils examinent un avant-projet de recommandation du Comité des Ministres sur la question, élaboré par les experts scientifiques, et décident que la question des enfants de parents incarcérés doit être envisagée du point de vue de la protection de l'intérêt suprême de l'enfant. La notion d'« enfant » doit coïncider avec la définition qu'en donne la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Il est également décidé que les enfants en bas âge vivant avec leurs parents en prison doivent aussi être visés par la recommandation. De même, il est décidé que la recommandation propose des mesures concrètes à mettre en œuvre, s'inspirant de bonnes pratiques existant dans différents pays et qu'elle ne soit pas accompagnée d'un commentaire mais d'un rapport décrivant la situation en Europe.
- 6. Les participants examinent et révisent un projet de questionnaire à adresser aux Etats membres. Il est décidé de ne l'envoyer qu'aux administrations pénitentiaires, car le COPE dispose déjà d'informations concernant les initiatives prises par les ONG et d'autres associations. La date limite d'envoi du questionnaire révisé est le <u>15 février</u> et celles des réponses <u>fin mars 2017</u>.

III. Révision du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE)

7. Le Groupe de travail du PC-CP remercie l'un de ses membres, M. Nikolaos Koulouris, pour son rapport qui analyse les évolutions depuis l'adoption des RPE en 2006. Ils tiennent une session Skype avec le professeur Dirk Van Zyl Smit, expert scientifique, qui peut se joindre aux travaux sur la révision du commentaire à partir de septembre 2017. Il est décidé que toute mise à jour ou modification du commentaire doit être bien ciblée et ne concerner que certaines parties de celui-ci. S'il est évident que certaines des règles elles-mêmes doivent être étoffées (à la lumière de la jurisprudence de la Cour, des normes du CPT et des règles Mandela de l'ONU adoptées en 2015), ce travail devrait être présenté pour approbation au CDPC et ne concerner que quelques règles.

Certains domaines sont mieux couverts par les règles de l'ONU et concernent la surveillance, l'isolement et les détenus vulnérables. Il est décidé que tous les participants doivent envoyer <u>avant le 10 mars</u> leurs propositions au Secrétariat concernant d'éventuelles mises à jour/modifications du commentaire (ou aussi des RPE).

8. M. Nikolaos Koulouris développera son rapport et l'adressera au Secrétariat <u>avant le 17 février</u>. Le professeur Dirk Van Zyl Smit ne pouvant se joindre aux travaux de rédaction qu'en septembre 2017, il est décidé que les travaux de mise à jour et de révision du commentaire se poursuivront aussi en 2018.

IV. <u>22^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe (20-21 juin 2017, Norvège)</u>

- 9. Le Groupe de travail du PC-CP prend note des informations fournies par M. Harald Føsker du Service correctionnel concernant le lieu de la conférence et les événements connexes proposés ; il note avec satisfaction que des visites proposées le 22 juin aux participants concerneront non seulement les services pénitentiaires mais aussi les services de probation. Il examine en détail la structure et la teneur du programme et les éventuels intervenants à la conférence, approuve l'avant-projet de programme et se met d'accord sur l'ensemble des questions à adresser en temps voulu aux directeurs, avant le début de la conférence, afin de collecter davantage d'informations concernant les politiques et les pratiques liées au recrutement, à la formation et à l'évolution professionnelle du personnel et de choisir des intervenants possibles.
- 10. Le Groupe de travail du PC-CP est d'avis que, cette fois, les conclusions de la conférence pourraient être adoptées et adressées au Comité des Ministres car le sujet est d'une grande importance pour les participants qui souhaitent faire connaître leurs points de vue et leurs préoccupations aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

V. <u>Statistiques SPACE et travaux avec les correspondants nationaux</u>

- 11. Le Groupe de travail du PC-CP prend note de l'exposé de Mme Mélanie Tiago, de l'Université de Lausanne, concernant la dernière collecte de données SPACE (2015), relève que 33 % des pays sont encore confrontés à la surpopulation carcérale bien qu'il y ait une diminution en Europe du nombre de détenus de l'ordre de 6,7 %. Il est plus préoccupant que 12 de ces pays conservent le même nombre de détenus depuis déjà plusieurs années. Une autre tendance inquiétante est la légère augmentation des femmes détenues et de détenus qui ont commis ou sont présumés avoir commis des infractions liées aux stupéfiants.
- 12. Les participants proposent de clarifier dans le prochain questionnaire les catégories d'employés pour lesquels des données sont collectées car les réponses actuelles indiquent que certains pays ont des catégories de personnel différentes de celles mentionnées dans le questionnaire, ce qui rend l'image plus imprécise.
- 13. Le Groupe de travail du PC-CP prend en outre note des réunions des correspondants nationaux SPACE prévues (20-21 mars 2017 et 16-17 novembre 2017) dans le cadre d'une contribution financière de 18 mois de l'Union européenne aux Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) et de deux études prévues sur la détention provisoire et les délinquants étrangers.

VI. Justice réparatrice

- 14. Le Groupe de travail du PC-CP prend note de l'exposé de M. Ian Marder, expert scientifique, concernant la justice réparatrice. Cet expert fait un bilan approfondi des différentes tendances dans ce domaine, tant d'ordre théorique que pratique. Il note avec satisfaction que la définition figurant dans la Recommandation n° R (99) 19 sur la médiation en matière pénale a été reprise dans la Directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et examine quels travaux éventuels le PC-CP pourrait effectuer dans ce domaine. Ils remercient Mme Edit Törzs, directrice exécutive du Forum européen pour la justice réparatrice (FEJR) pour sa participation à cette réunion et prennent note des informations qu'elle a fournies et de sa contribution au débat.
- 15. Les participants estiment qu'il faudrait faire une distinction entre la médiation pénale, considérée comme faisant partie des procédures de la justice pénale et la justice réparatrice telle que pratiquée par les services pénitentiaires et de probation et la police, non seulement en ce qui concerne les

délinquants mais aussi dans le règlement des conflits entre délinquants, entre délinquants et personnel ou entre personnel et dirigeants ou entre membres du personnel ; il faudrait aussi distinguer entre les principes de la justice réparatrice et ses pratiques. Certains risques et problèmes doivent également être portés à l'attention des autorités, à savoir le risque de réseautage du système de justice pénale et le risque d'inefficacité de la justice réparatrice en cas de mauvais choix et de mauvaise préparation de la gestion du cas.

16. Le Groupe de travail du PC-CP estime que les principes et normes figurant dans la Recommandation n° R (99) 19 sur la médiation en matière pénale sont valables et qu'ils doivent être respectés, et qu'en outre, de nouvelles règles pourraient être élaborées concernant plus précisément le travail des services pénitentiaires et de probation. Cela supposerait en pratique que la méthode proposée n'est pas de rédiger une nouvelle recommandation mais plutôt de mettre à jour et d'élargir celle en vigueur. A cet égard, le FEJR adressera ses propositions gestions <u>d'ici la fin mars 2017</u>.

VII. Mandat et règlement interne du PC-CP

17. Le Groupe de travail du PC-CP tient une réunion à huis clos pour examiner son mandat actuel et voir s'il est nécessaire d'adopter son propre règlement interne, en s'appuyant sur la CM/Res (2011) 24, et il estime qu'il vaudrait mieux ajouter des phrases supplémentaires au nouveau mandat du PC-CP dans la rubrique « Composition ».

VIII. Parité

18. Le nombre total des participants était de 28 dont 13 femmes ; la participation des femmes et des hommes aux travaux était équilibrée à la fois en termes d'orateurs et d'intervenants sur les différents points de l'ordre du jour. Les questions relatives aux femmes et au genre ont été examinées aux points II, III, V et VI.

IX. <u>Date de la prochaine réunion plénière</u>

19. Le Groupe de travail du PC-CP tiendra sa prochaine réunion du 10 au 12 avril 2017.

000

Annexe I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

14th meeting of the Working Group / 14^e réunion du Groupe de travail 30 January - 1 February / 30 janvier - 1^{er} février 2017 (9h30) Strasbourg

Agora Building / Bâtiment Agora - Room / Salle G05

- 1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion
- **2.** Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- **3. Summary report of the last meeting** / Rapport sommaire de la dernière réunion
- **4. Information provided by the Secretariat** / Informations fournies par le Secrétariat
- **5. Revision of the commentary to the European Prison Rules** / Révision du commentaire aux Règles pénitentiaires européennes
- **6. Restorative justice in prison and probation fields** / Justice réparatrice dans le domaine des prisons et de probation
- 7. Children of imprisoned parents / Enfants de parents détenus
- **8. 22nd Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (20-21 June 2017, Norway)** / 22^e Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs de services pénitentiaires et de probation (20-21 juin 2017, Norvège)
- 9. SPACE statistics / Statistiques SPACE
- 10. Internal rules of procedure of the PC-CP / Règlement interne du PC-CP
- 11. Any other business / Questions diverses
- 12. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

PC-CP (2016) 11 English / Français

CDPC (2016) 21 English / Français

> PC-CP (2017) 3 English only

I. Marder Presentation

COPE Presentation

CM/Res (2011) 24 English / Français

> CDPC (2016) 22 English only

PC-CP (2017) 2 English only

Annexe II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

BELGIUM / BELGIQUE

Werner VANHOUT (Apologised/Excusé) Conseiller général de la DG Epi, Bruxelles

NORWAY / NORVÈGE

Harald FØSKER

International Director, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm, Norway

ROMANIA / ROUMANIE

Radu Florin GEAMANU

Legal advisor, Drafting Legislation Department, Ministry of Justice, Bucharest

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Ilya ANTONOV

First deputy head of the Legal Department of the Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

Vladislav MAKOVSKIY

Officer, International Co-operation Department, Federal Penitentiary Service of the Russian Federation

WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE (PC-CP)

Martina BARIĆ

Social pedagogue, Head of Service of special programs, analysis, evaluation and prisoners' and juveniles' records, Ministry of Justice, Prison System Directorate, Head Office, Zagreb, Republic of Croatia

Nathalie BOISSOU

Directrice des services pénitentiaires, Responsable du pôle relations internationales, Cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet Pôle relations internationales, Paris, France

Annie DEVOS

Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN

Chair of the PC-CP

Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Joerg JESSE

Vice-Chair of the PC-CP

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ

Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS

Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA

Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Ian D. MARDER

Ph.D. student and Graduate Teaching Assistant, Centre for Criminal Justice Studies, Centre for Law and Social Justice, School of Law, The Liberty Building, University of Leeds, United Kingdom

Kate PHILBRICK

Trained barrister and board member of Children of Prisoners Europe (COPE), Glasgow, Strathclyde, United Kingdom

Mélanie TIAGO

Assistant-doctorant en criminologie, Ecole des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

Maria Willemina WOLLESWINKEL

Director of Studies Faculty of Law, National Director and Chairperson E.MA in Human Rights and Democratisation (EIUC-Venice), Maastricht, The Netherlands

* * * * *

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

<u>CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)</u>

Willem VAN DER BRUGGE

Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, Netherlands

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONALSERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHEK

Executive Director, The Hague, Netherlands

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE (EFRJ)

Edit TÖRZS

Executive Director, Leuven, Belgium

OTHER COUNCIL OF EUROPE BODIES / AUTRES ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Hugh CHETWYND

Head of Division, Secretariat of the European Committee for the Prevention of Torture (CPT)

<u>EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME</u> (CEDH)

Kresimir KAMBER

Lawyer / Juriste, Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

AD HOC COMMITTEE FOR THE RIGHTS OF THE CHILD (CAHENF) / COMITÉ AD HOC POUR LES DROITS DE L'ENFANTS (CAHENF)

Maria Andriana KOSTOPOULOU

<u>SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE</u> <u>DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I</u>

$\frac{ \text{HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME} { \underline{ \text{DIRECTORATE} } }$

<u>DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ</u>

Jan KLEIJSSEN **Director** / Directeur

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE Head of Division / Chef de Division Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ilina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Christine COLEUR **Assistant to the PC-CP /** Assistante auprès du PC-CP

Sylvie ELTER
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Grégoire DEVICTOR Lucie DE BURLET Didier JUNGLING